Manuel easyTar® - Vérification obligatoire de l'identité lors de la facturation électronique dans le cadre du régime du tiers payant

Table des matières

1. **Introduction** 2
2. **Exceptions** 2
3. **Quels moyens d'identité utiliser pour vérifier l'identité de vos patients ?** 4
4. **Comment vérifier l'identité de vos patients ?** 5
5. **Fonctionnement dans easyTar** 6
 - 5.1 Lecture via le lecteur de cartes (eID) 6
 - 5.2 Lecture via un scanner 8
 - 5.3 Encodage manuel 10
 - 5.4 Onglet « Patients » 12
 - 5.5 Encoder une prestation dans le passé 14
 - 5.6 Écran de contrôle 16

1. Introduction

En tant que praticien de l'art dentaire, vous êtes, à partir du **1er octobre 2026**, tenu de vérifier l'identité de vos patients lors de **chaque contact avec un patient**. L'enregistrement de l'identité est uniquement obligatoire si vous appliquez **le régime du tiers payant par voie électronique** (donc pas pour eAttest).

2. Exceptions

La vérification de l'identité n'est **pas obligatoire pour** :

- Les bénéficiaires **âgés de moins de 3 mois**.
- Les personnes qui ont droit à l'assurance obligatoire soins de santé sur la base **d'une carte européenne d'assurance maladie**, d'un formulaire **S2**, **E111** ou **E128**, ou **d'une carte Medicare australienne**. Cela comprend uniquement et exclusivement les **patients avec CT1 = 18X**.
- Les patients affiliés à la **mutualité 691** (Fedasil).
- Les prestations qui comportent l'un des **codes de nomenclature** suivants :
 - **Conseils par téléphone**
 - 309411-309422
 - 309433-309444
 - 379411-379422
 - 379433-379444

- **Orthodontie**
 - 305572-305583
 - 305911-305922

- **Codes de transparence**
 - 384016-384020
 - 384031-384042
 - 384053-384064

- **Phases de prothèse**
 - 389675-389686
 - 389690-389701
 - 389712-389723
 - 389734-389745
 - 389955-389966
 - 389970-389981
 - 389712-389723
 - 389734-389745

La vérification de l'identité du bénéficiaire doit uniquement être effectuée lors de **la pose de la prothèse**, et donc pas lors des séances précédentes mentionnées au moyen de pseudo-codes (phases de fabrication).

3. Quels moyens d'identité utiliser pour vérifier l'identité de vos patients ?

Utilisez de préférence **les moyens d'identité suivants pour identifier votre patient** :

- **pour un adulte :** sa carte d'identité électronique belge (eID) ou sa carte d'identité électronique pour étrangers ;
- **pour un enfant :** sa Kids-ID ou sa carte ISI+.

Si le patient ne dispose d'aucun de ces documents, utilisez de préférence :

- une attestation d'assuré social ;
- une vignette de la mutualité ;
- ou une attestation de perte ou de vol de la carte d'identité.

4. Comment vérifier l'identité de vos patients ?

Lisez la puce du moyen d'identité. Si le moyen d'identité **ne dispose pas de puce**, lisez le code datamatrix ou le code-barres.

Dans certaines situations, il est possible que vous ne puissiez pas lire le moyen d'identité, tout en facturant électroniquement dans le cadre du régime du tiers payant. Dans ce cas, enregistrez comme type de lecture **« encodage manuel du numéro d'identification à la sécurité sociale »** de votre patient.

Lorsque vous enregistrez le document d'identité **manuellement**, vous devez indiquer **un motif** :

- le document d'identité a une puce défectueuse ou ne dispose pas de puce ;
- le lecteur de cartes n'est pas disponible ou ne fonctionne pas ;
- votre système informatique est temporairement hors service ;
- votre patient ne peut pas présenter de document d'identité valable au moment des soins, mais vous avez bien établi son identité ;
- la vérification est effectuée ultérieurement parce que le patient ne pouvait pas présenter de document d'identité valable au moment des soins ;
- la vérification est effectuée ultérieurement parce que le document d'identité n'a pas été lu ;
- il n'existe pas de connexion entre les logiciels utilisés ;
- votre patient est décédé pendant la confection de la prothèse dentaire, ou votre patient est atteint d'un cancer ou souffre d'anodontie ou d'oligodontie et les travaux relatifs à la prothèse ont été interrompus prématurément en raison du décès de votre patient ou pour des raisons médicales impérieuses.

5. Fonctionnement dans easyTar

Dans **l'écran d'aperçu des patients**, **une troisième icône** a été ajoutée à droite. Cette icône permet d'ajouter une lecture d'identité.

Lorsque l'icône est **noire**  , cela signifie qu'aucune lecture n'a encore été enregistrée pour aujourd'hui.

Lorsque l'icône est **verte**  , cela signifie qu'une lecture a été enregistrée pour ce jour.

5.1 Lecture via le lecteur de cartes (eID)

Lorsque vous insérez l'eID dans le lecteur de cartes, le message **« La lecture électronique de l'identité a été enregistrée »** s'affiche.

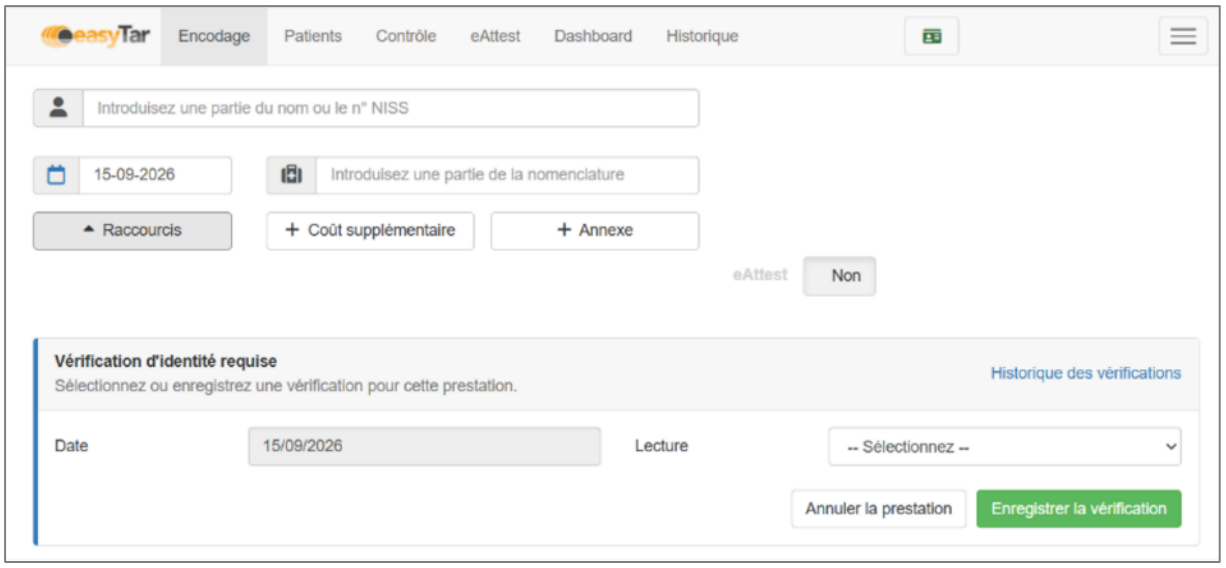


Vous pouvez ensuite **encoder les prestations** dans l'écran d'encodage et cliquer sur **« Enregistrer »**.

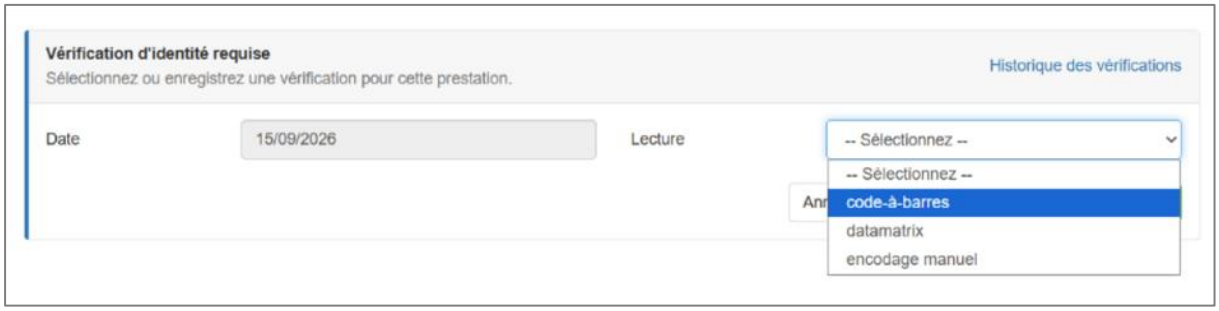


5.2 Lecture via un scanner

Pour effectuer une lecture via un scanner, sélectionnez d'abord **le patient** et encodez **la prestation**.



Sélectionnez ensuite **le type** de lecture.



Vous pouvez ensuite scanner **le code-barres** ou **le code datamatrix**.

Le code-barres peut être scanné sur :

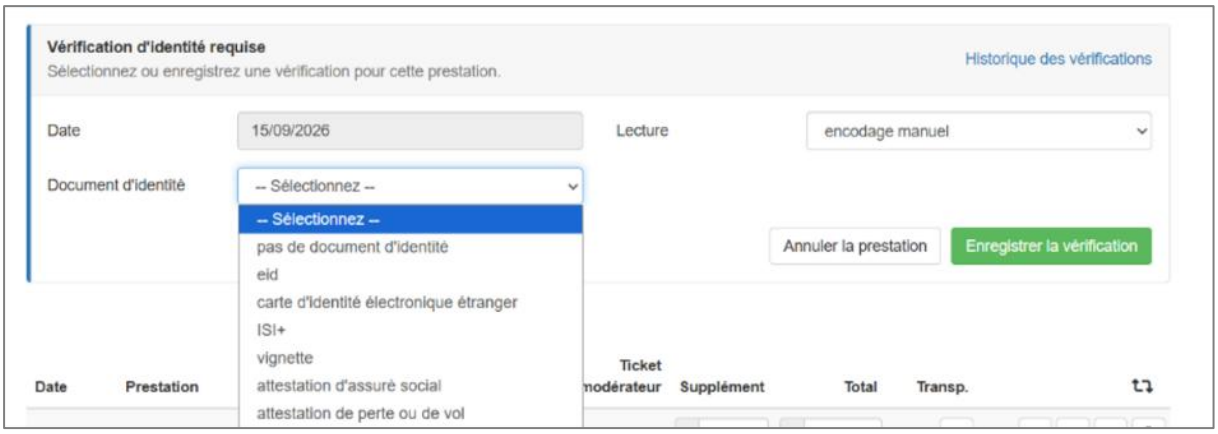
- une eID ;
- une carte ISI+ ;
- une vignette ;
- une attestation d'assuré social.

Le code datamatrix peut être scanné sur :

- une eID ;
- une carte d'identité électronique pour étrangers ;
- une carte ISI+.

5.3 Encodage manuel

Pour un encodage manuel, sélectionnez d'abord **le patient** et encodez **la prestation**.

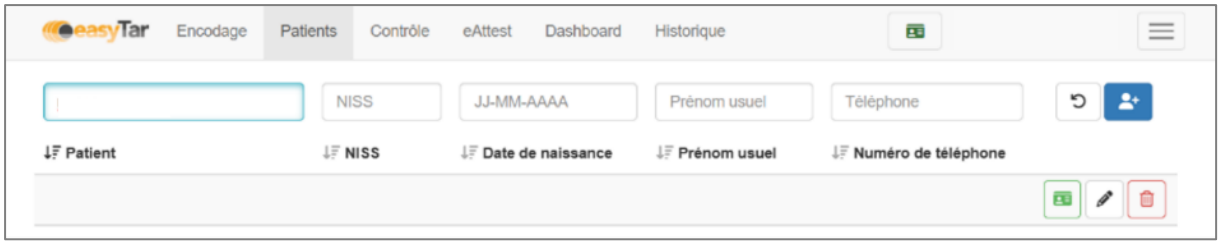


Lors d'**un encodage manuel**, vous devez **obligatoirement indiquer un motif**. Si vous avez effectué plusieurs lectures le même jour, un message s'affiche après l'introduction des numéros de nomenclature. Vous pouvez alors **sélectionner la lecture appropriée**.

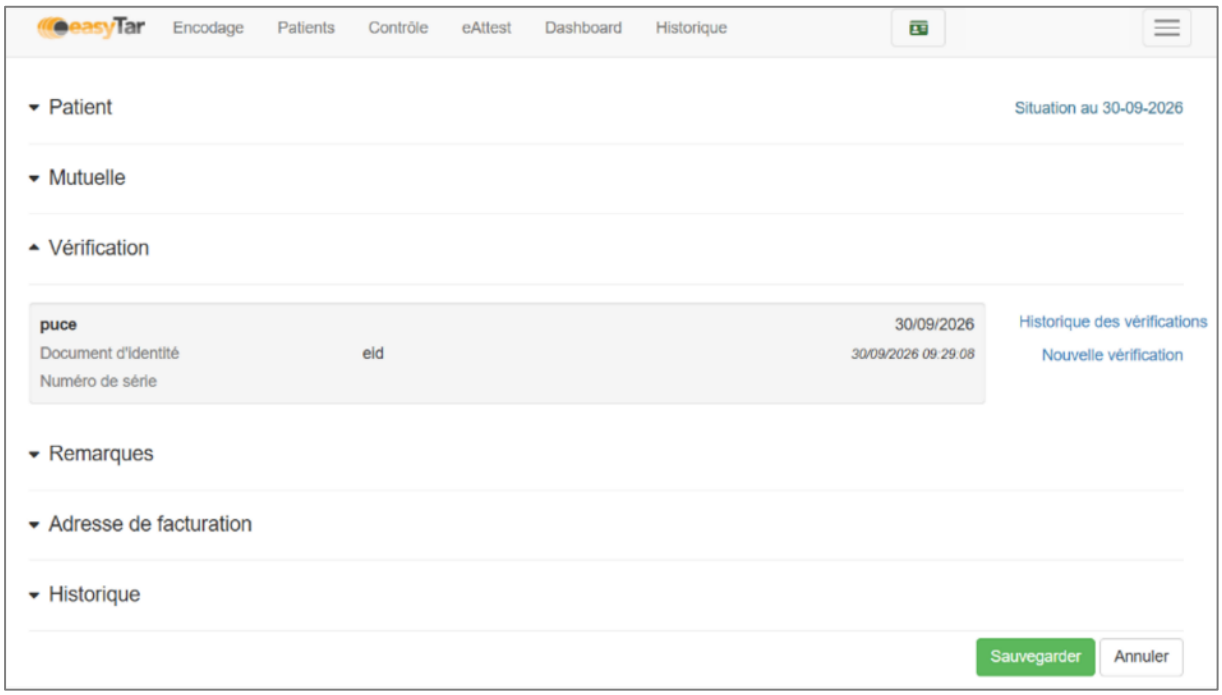


5.4 Onglet « Patients »

Lorsque vous recherchez un patient via l'onglet **« Patients »**, une icône verte s'affiche. Cela signifie qu'une lecture d'identité a été enregistrée pour ce jour.



Lorsque vous cliquez sur l'icône, vous accédez à l'écran du patient. Vous y trouverez la rubrique **« Vérification »**.

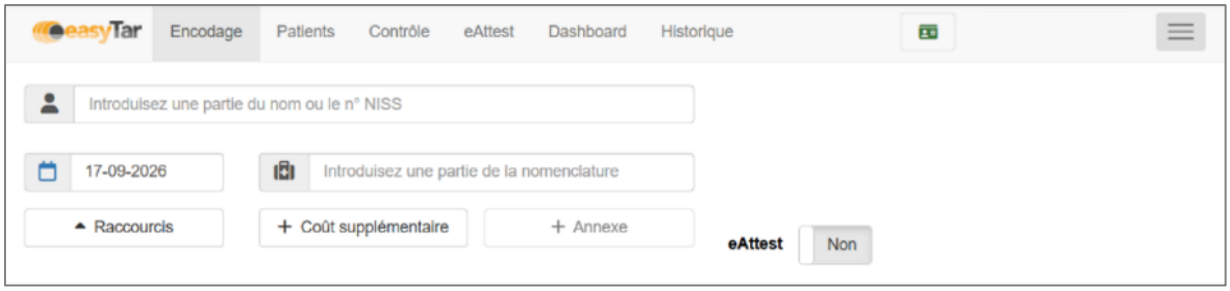


Vous pouvez y voir qu'une lecture a été enregistrée pour aujourd'hui. Via **« Historique des vérifications »**, vous pouvez consulter l'historique des vérifications. L'historique reprend toutes **les vérifications des 7 derniers jours**. Dans cette fenêtre, vous pouvez également **ajouter une nouvelle vérification**.

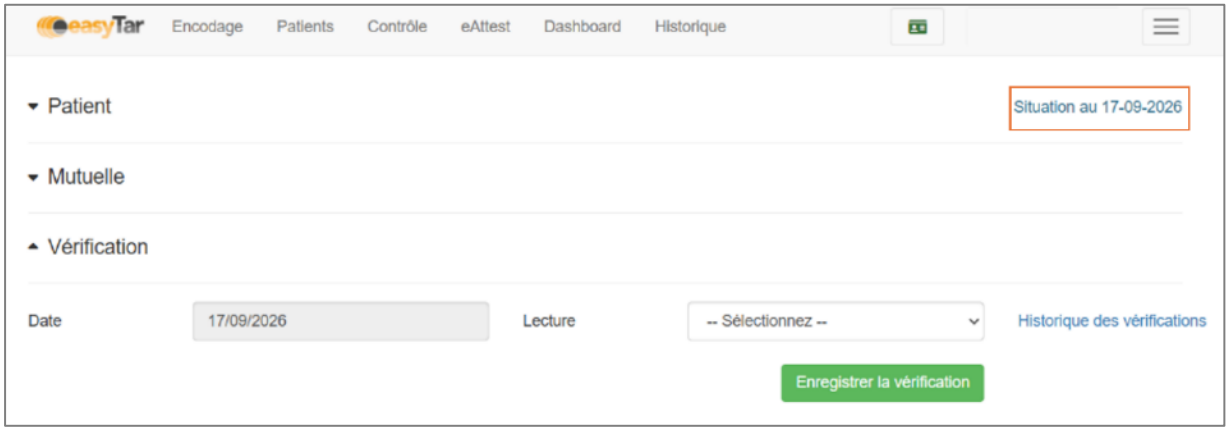


5.5 Encoder une prestation dans le passé

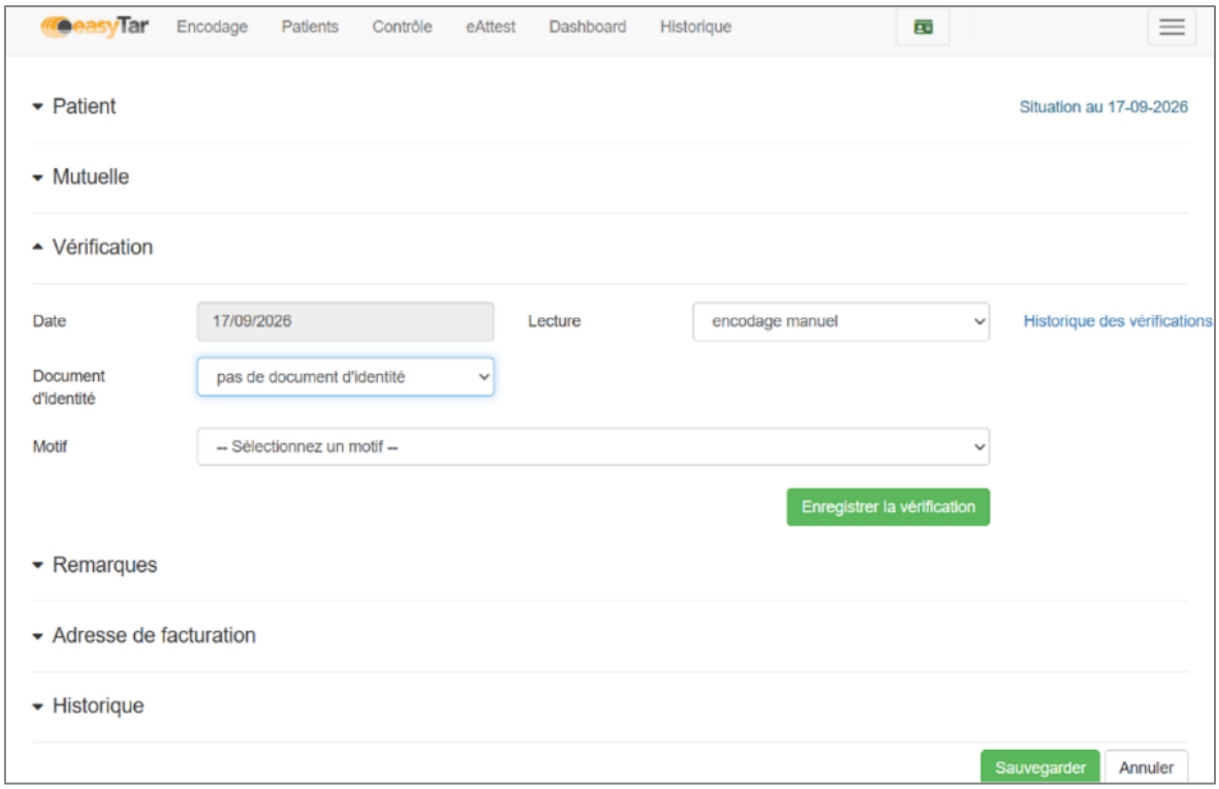
Vous souhaitez introduire une lecture pour une date antérieure ? Sélectionnez d'abord **la date souhaitée** dans l'écran d'encodage.



Cliquez ensuite sur **« Modifier le patient »** en cliquant sur l'icône en forme de crayon. La fiche du patient s'ouvre. Vous voyez alors la situation telle qu'elle était enregistrée à la date sélectionnée.



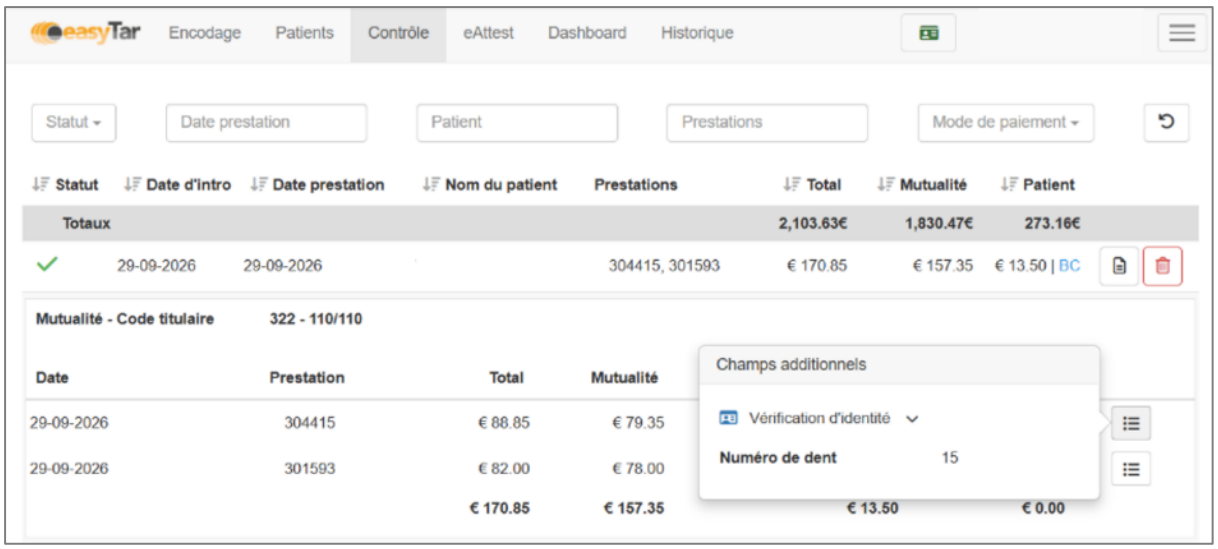
Dans la rubrique **« Vérification »**, vous pouvez ajouter une lecture via un code-barres, un code datamatrix ou un encodage manuel.



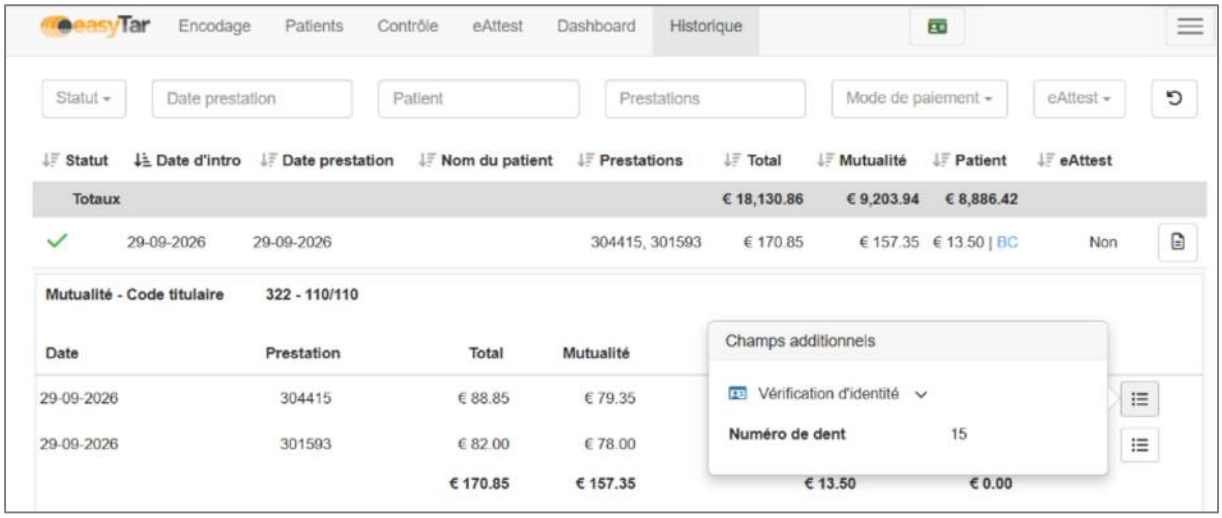
Cliquez ensuite sur **« Sauvegarder »**. L'écran d'encodage s'ouvre à nouveau. Vous pouvez maintenant encoder les prestations.

5.6 Écran de contrôle

Accédez à **l'écran de contrôle** et ouvrez le patient. Vous pouvez également consulter la vérification de l'identité dans **les champs supplémentaires**.



Vous pouvez également la consulter dans **l'historique**.



Dans **l'écran d'encodage**, vous pouvez consulter la vérification de l'identité en cliquant sur l'icône  et en ouvrant **le champ supplémentaire**.

